

Aux parents des enfants inscrits aux Crèches Arc-en-Ciel et Les Dauphins

**Réf. : Secrétariat FAEF**Villars-sur-Glâne, le 23 octobre 2019

## Fermetures crèches 2020

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer des dates de fermeture des crèches en 2020 :

Vacances	Fermeture	Réouverture
Noël 2019	Mardi 24 décembre 2019 à 17h00	Lundi 6 janvier 2020
Pâques	Vendredi 3 avril 2020 à 18h15	Mardi 14 avril 2020
Eté	Vendredi 24 juillet 2020 à 18h15	Lundi 10 août 2020
Noël 2020	Jeudi 24 décembre 2020 à 17h00	Lundi 4 janvier 2021

Jours fériés/chômés	Fermeture
Ascension	Jeudi 21 mai 2020
Pentecôte	Lundi 1er juin 2020
Fête-Dieu	Jeudi 11 juin 2020
Immaculée conception	Mardi 8 décembre 2020

Par ailleurs, nous souhaitons également vous rappeler que l'art. 6 du règlement d'application pour les crèches stipule que : « Durant l'année civile, l'enfant peut bénéficier d'une semaine de vacances en dehors des vacances officielles de la structure. Cette semaine n'est pas facturée et ne peut pas être partagée. Elle doit être **annoncée au moins trois mois à l'avance**, au secrétariat de la Fondation, faute de quoi, elle sera facturée selon les plages-horaires convenues lors de l'inscription. En cas de résiliation durant l'année civile, l'octroi à la gratuité est calculé au prorata.» Il est important de respecter ce délai d'annonce car cela nous permet d'organiser les vacances de notre personnel.

Nous vous serions reconnaissants d'utiliser le bulletin-réponse ci-dessous afin d'annoncer la semaine de vacances désirée en dehors des dates de fermeture ci-dessus. Vous pouvez également utiliser le formulaire en ligne sur notre site internet.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

<b>&gt;&lt;</b>				
Nom :		Prénom :		
Crèche :	☐ Arc-en-ciel	☐ Les Dauphins		
Semaine de vacances désirée :				
Signature :				

Merci de remettre ce bulletin au secrétariat FAEF au moins 3 mois avant la semaine désirée.